Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 72 (2010)

Artikel: Le trinôme de Piller
Autor: Python, Francis
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817934

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

HAUTERIVE SUPPRIMÉE (1848)… ET RESTAURÉE (1939)

LE TRINÔME DE PILLER

Comment réinstaller des moines cisterciens dans une abbaye qui ne dit pas (encore) son nom, malgré l'interdiction fédérale de rétablir les couvents supprimés en 1848, et sans relancer de vieux débats sur l'utilité des contemplatifs, les richesses du couvent et le contrôle de l'Etat.

PAR FRANCIS PYTHON

Spécialiste d'histoire ecclésiastique, l'auteur est professeur à l'université de Fribourg. Il a présidé la Société d'histoire et collabore régulièrement aux *Annales fribourgeoises*.

L'abbaye d'Hauterive photographiée en 1896, au temps de l'Ecole normale.
Photo BCUF, fonds Ernest Lorson

Evoquer la suppression de l'abbaye d'Hauterive en 1848 et sa restauration en 1939-1973 fait appel à plusieurs dimensions historiques de ces deux processus: perspectives régionale, cantonale, nationale et internationale.* On peut aussi y trouver des thèmes plus permanents de l'histoire de l'Eglise et des catholiques dans ces différents espaces-temps:

- le sens de l'exigence d'une institution contemplative et les contestations qu'elle suscite dans l'utilitarisme ambiant;
- les défis causés par une trop grande richesse, ou au contraire par l'absence de moyens matériels;
- les enjeux des rapports entre l'Etat et l'Eglise, de la liberté religieuse et du cadre légal, enjeux très actuels sous d'autres formes.

On rencontre ces thèmes plus ou moins permanents dans les deux siècles passés, qu'on résumera sommairement en quatre moments.

* Cet article est la version écrite d'une conférence donnée devant l'Association des amis de l'abbaye d'Hauterive, le 17 octobre 2009. Merci à Caroline Rusterholz, qui a prêté son concours à la recherche documentaire.

1798-1848: DE L'UTILITÉ SOCIALE D'UNE ABBAYE

L'arrivée des troupes révolutionnaires françaises et l'émergence d'une République helvétique hostile aux couvents furent un choc plus ou moins attendu pour Hauterive. Ses biens furent mis sous séquestre et bientôt déclarés propriétés de la nation. Une contribution de guerre de 50 000 livres fut exigée de l'abbaye et la suppression des droits féodaux fut accompagnée d'une mesure plus grave: l'interdiction de recevoir des novices. Le couvent était condamné à l'extinction lente. La fin de la République helvétique fut plus rapide, et en 1803 l'Acte de Médiation permit de lever toutes ces mesures.[1]

La question de l'utilité sociale des contemplatifs n'en était pas moins posée – elle avait été l'objet de débats au XVIIIe siècle déjà – et elle allait peser durant tout le demi-siècle suivant. C'est vraisemblablement en réponse à une demande plus ou moins insistante de l'Etat qu'en 1805 l'abbé Robert Gendre présente au gouvernement cantonal un projet de fondation d'un établissement d'éducation à Hauterive.[2] Le collège Saint-Michel, tenu par des ex-Jésuites et des prêtres séculiers, n'avait plus un grand rayonnement, et l'on songeait à créer un établissement secondaire plus orienté vers les besoins d'une bourgeoisie qui prenait de l'importance sur le plan politique. L'abbé voulait-il prévenir une menace planant sur les biens de l'abbaye, ou était-il imprégné de l'idéologie ambiante sur l'utilité sociale des établissements monastiques? Le modèle

1 Gaston Castella, *Histoire du canton de Fribourg*, Fribourg 1922, p. 449 et 468.

2 AEF, Manual du Petit Conseil, 1805, 358, pp. 623, 629, 782.

proposé était le Pensionnat de l'abbaye de Bellelay dans le Jura, qui avait connu un grand succès de 1772 à 1797, ce qui n'avait pas empêché cependant les occupants français d'en chasser les moines cette année-là. Le gouvernement autorisa Hauterive à lever un emprunt pour cet établissement, qui ne se réalisa finalement pas, et peu après il permit à l'abbaye d'utiliser une partie de l'emprunt pour solder l'achat du Moulin neuf de la Glâne.

Les Manuaux du Petit Conseil contiennent entre 1808 et 1812 plusieurs remarques sur la nécessité de rendre Hauterive «utile à la société et à l'Etat». Le canton, était-il écrit, «réclame des établissements d'instruction, sa constitution lui en fait un besoin, elle rend leur multiplication nécessaire. D'ailleurs tous les monastères qui suivent les règles de St Benoît et St Bernard ont formé des établissements de ce genre, dès le moment qu'ils ont cessé d'être utiles à la société par l'agriculture qui dans le principe faisait leur occupation principale. C'est au reste consolider à jamais l'existence de cette maison que substituer une vie active à la vie contemplative.» Selon le rédacteur, cela était d'ailleurs conforme aux conclusions de la Diète des cantons catholiques.[3]

Le projet d'une école secondaire à établir à Hauterive ne fut en tout cas pas oublié par le gouvernement fribourgeois lors de la succession de l'abbé Gendre, en 1812. Le concordat de 1703 donnait à l'exécutif cantonal le pouvoir d'exiger certaines mesures et de contrôler les finances de l'abbaye en donnant son aval au choix d'un nouvel abbé. Les patriciens joséphistes, tel un Jean de Montenach, exigèrent par convention la création d'une école secondaire de 30 places, dans un délai de trois ans.[4] Le nouvel abbé, Dom Girard, un cousin du Cordelier pédagogue, promit de la réaliser au fur et à mesure des ressources et des moyens de l'abbaye. Mais le régime de la Médiation tomba à la fin de 1814 et fut progressivement remplacé par une aristocratie plus favorable à l'Eglise, et surtout aux Jésuites qu'on fit revenir en 1818 au collège Saint-Michel. L'école secondaire d'Hauterive fut oubliée jusqu'au soubresaut politique suivant, provoqué par la victoire des libéraux au lendemain de la Journée des bâtons, le 2 décembre 1830.

L'élection d'un nouvel abbé, le père Dosson, en 1831 fut l'occasion pour le nouveau pouvoir libéral d'exiger derechef l'exécution de la convention de 1812, à savoir la création d'une école secondaire ou pensionnat dans l'abbaye. L'institution devait s'ouvrir dans un délai de deux ans avec 12 à 15 élèves «dont la pension n'excéderait dans aucun cas celle qu'on paye

3 AEF, Geistliche Sachen, Rapports entre l'Eglise et l'Etat, 1798-1848. Man. Int. 1808-1812, fol. 510.

4 AEF, Manual du Petit Conseil, séances des 8 mai, 18 et 22 juin 1812.

à St-Urbain ou à Rheinau, le couvent recevant en outre gratuitement un élève sur dix».[5] L'école ne vit pas le jour, car les religieux estimèrent que cela demandait une nouvelle bâtisse et donc de grands frais nécessitant un emprunt de 7 à 800 écus, ce qui fut autorisé. Mais ce fut finalement à Fribourg que s'ouvrit en 1835 une Ecole moyenne, au grand dam des Jésuites, du clergé et de Mgr Yenni.[6] Une institution qui sera une pépinière pour les cadres du futur régime radical…

Hauterive, «fille aînée de la famille fribourgeoise», comme l'écrivait son prieur en 1831, était prête à faire un geste, consciente qu'il fallait être utile, sans que les règles de l'Ordre ne l'exigent. Aussi elle accueillit de 1833 à 1844 une trentaine d'instituteurs pour des «écoles de répétition» qui duraient un mois, en août-septembre de chaque année.[7] Un moine était chargé de l'instruction religieuse des pédagogues, et l'abbaye devait les héberger et les nourrir. Cet engagement ne suffit pas à préserver Hauterive de la foudre radicale en 1848, mais cela conditionna sans doute son prochain et futur rôle d'hébergement de l'Ecole normale.

Les biens de l'abbaye suscitaient l'envie depuis longtemps et, sous prétexte d'agitation en faveur du Sonderbund[8], le nouveau régime anticlérical de 1848 frappa fort. Un prélèvement de 400 000 francs pour frais de guerre fut imposé à Hauterive sur les 810 000 francs exigés du clergé séculier et régulier.[9] Et décision fut prise le 28/31 mars de supprimer l'abbaye avec effet immédiat, comme les couvents de la Part-Dieu et des Augustins, alors que huit autres étaient également supprimés mais par extinction, soit par interdiction de recevoir des novices. Les biens de tous les couvents furent rattachés au domaine de l'Etat et gérés dans une caisse commune en vue d'une destination d'utilité publique.

1848-1867: L'IMPOSSIBLE RÉPARATION

La suppression de l'abbaye mécontenta les populations voisines déjà affectées par le choc de la défaite du Sonderbund. Des pétitions parvinrent au pouvoir radical dès la nouvelle connue. Certaines étaient très circonstancielles, mais elles témoignaient d'un attachement régional. Le nouveau régime installa à Hauterive en 1850 une école d'agriculture qui n'eut que peu de succès. Quant à la fortune totale des couvents estimée à 4 976 530,19 francs au moment de l'incamération, elle fondit de 1 650 162,12 francs en neuf ans.[10] Hubert Charles, un ancien avoyer du couvent, s'était en vain élevé contre ce vol et cette dilapidation. En

5 AEF, Registre des délibérations du Conseil d'Etat, 1831. Séances des 23 et 29 avril, 4 et 21 mai et 18 juin. Voir aussi Manual cons. fin. 1831 pp. 290, 301, 314.

6 Python 1987, pp. 182-184.

7 Aebischer, Paul: «L'école normale à Fribourg et à Hauterive avant le Sonderbund», in *NEF*, 63, 1930, pp. 233-252.

8 Julan 1996, pp. 17-21.

9 Castella, *op. cit.*, p. 562.

10 Antoine de Raemy, *Mémoires pour servir à l'histoire du canton de Fribourg durant les 70 dernières années*, Fribourg 1868.

1855 cependant, le Grand Conseil refusa de vendre les cinq domaines appartenant à Hauterive et estimés à 677 800 francs.[11] Le vent avait tourné, mais Hauterive ne fut pas ménagée par le nouveau régime libéral-conservateur issu de la victoire électorale du 7 décembre 1856, alors que ne subsistaient dans le nouveau Grand Conseil que 3 à 4 députés radicaux. Dans l'avant-projet de constitution élaboré par des modérés, l'article 21 plaçait les couvents sous la protection et la surveillance de l'Etat. Il était même écrit qu'il ne pourrait s'en établir de nouveau qu'avec l'assentiment de celui-ci. L'évêque et la nonciature durent intervenir pour faire supprimer l'article du projet.[12]

Il faut relever cependant, à l'actif du nouveau pouvoir, que toutes les mesures hostiles aux couvents furent rapidement reportées. On décida de même de rendre leurs biens aux couvents supprimés par voie d'extinction. La Part-Dieu ayant été vendue, restaient les biens du couvent des Augustins, transformé en prison, et ceux d'Hauterive qu'on envisageait d'utiliser pour une Ecole normale, détachée de l'Ecole cantonale qui redevint collège Saint-Michel.

Des tractations difficiles et longues s'ouvrirent avec l'évêque et la nonciature. Pour des raisons financières et politiques, on répondit négativement à plusieurs pétitions demandant le rétablissement de l'abbaye. Elles provenaient en août 1857 de citoyens des communes voisines et précédaient d'un mois celle de l'ancien prieur d'Hauterive, le Père Monnerat. On en compte encore de plusieurs communes en novembre 1858, et notamment de la Singine, ainsi qu'une demande émanant des anciens couventuels en décembre 1858.[13] La réponse était toujours dilatoire; il fallait attendre les résultats des négociations entreprises avec la nonciature.

En 1861, le Grand Conseil décida à une voix de majorité de rétablir les chartreux et de leur restituer leurs biens. Ils s'installèrent à la Valsainte abandonnée.[14] L'abbaye d'Hauterive était d'autant plus éloignée d'une restauration qu'une véritable Ecole normale y avait été installée en 1859.[15] Au terme de dix ans de tractations, une convention fut signée entre l'autorité ecclésiastique et le canton, le 26 novembre 1867. Il vaut la peine de s'attarder sur quelques-unes de ses dispositions.

L'article premier était un dur constat: «Le couvent d'Hauterive et celui des Augustins, vu l'impossibilité de les rétablir, sont supprimés.»[16]

On peut relier cet article au troisième: «La fortune des deux couvents supprimés est reconnue propriété de l'Eglise. Cependant, comme par

11 BDGC, 1855, séance du 19 mai.

12 Python 1974, p. 110.

13 AEF, fichier Hauterive.

14 Joseph Jordan, *La suppression de la Chartreuse de la Part-Dieu et le rétablissement de celle de la Valsainte, 1861-1863*. Fribourg, 1961.

15 Jelk 1984; voir aussi Barras 2005.

16 *Bulletin des lois*, Convention du 26 nov. 1867 et loi du 20 mai 1868.

divers motifs, il serait impossible d'en effectuer la remise en entier et en nature, l'autorité ecclésiastique recevra en échange une somme de 435 000 francs.»
«Une fois cette somme remise sous forme de titres, l'Etat deviendra propriétaire de tous les biens-meubles et immeubles qui appartenaient aux deux couvents supprimés et qui se trouvent actuellement entre ses mains» (art. 5).
«L'excédent de biens restant, après acquittement des charges et obligations de l'Etat, sera principalement appliqué à l'hospice cantonal, au fonds du Collège St-Michel et au remboursement de la dette étatique envers le clergé» (art. 6).
«Les églises de ces deux couvents demeurent affectées au culte catholique. L'Etat pourvoira aux frais de la desserte, du culte et de l'entretien des églises» (art. 7).
Il était aussi formellement convenu que les bâtiments d'Hauterive étaient destinés à l'établissement de l'hospice cantonal. Toutefois, en attendant qu'une décision fût prise sur ce point, les bâtiments continueraient à être affectés au service de l'Instruction publique et entretenus aux frais de l'Etat (art. 8). En 1868, une loi organisa l'Ecole normale d'Hauterive en spécifiant dans son article premier: «Cette école est provisoirement établie au couvent d'Hauterive. Elle peut être transférée dans un autre local par une décision du Grand Conseil.» Et l'idée de créer un hospice à Hauterive fut abandonnée en 1884, après l'ouverture de l'institution à Marsens.[17]
La convention de 1867 réglait de nombreux problèmes tout en ne fermant pas la porte à d'autres solutions concernant l'occupation d'Hauterive. Mais on était au lendemain du *Syllabus* et le Kulturkampf n'allait pas tarder à éclater à la suite de Vatican I. La nouvelle constitution fédérale de 1874 contiendrait un article 52 interdisant la fondation de nouveaux couvents et le rétablissement des établissements supprimés. C'est aussi le temps où fut envisagée l'utilisation d'Hauterive comme place d'armes et caserne pour l'armée fédérale.[18] Heureusement, les projets discutés de 1874 à 1878 n'aboutirent pas, mais on en parla encore, sans succès, pendant une dizaine d'années.
Une génération passa et une détente religieuse s'observa sur le plan fédéral à la fin des années 1880. A Fribourg, une «République chrétienne» se mit en place avec Georges Python dès 1886. Les relations entre l'Eglise et l'Etat devinrent plus convergentes, et l'idée de rétablir un ordre religieux à Hauterive ne fut pas abandonnée.

[17] Barras 2005, p. 82.

[18] Ruffieux 1975, Barras 2005.

Entre 1901 et 1913, le canton accueillit quelques 45 congrégations ou ordres venant de France sur son territoire, malgré l'article 52 de la constitution fédérale interdisant la fondation de nouveaux couvents. Cela représentait 68 implantations et quelques 700 personnes (300 religieux et 400 religieuses) plus ou moins constamment présentes dans le canton, à la suite des mesures prises par le gouvernement de la IIIe République.[19]

1901-1923: UN ORDRE FRANÇAIS OU DES BÉNÉDICTINS SUISSES?

La politique de Georges Python était d'utiliser au mieux les compétences des congréganistes dans le domaine scolaire, para-scolaire, sanitaire (cliniques) et social et d'alimenter l'université en étudiants (noviciats). Les dénonciations ne manquèrent pas d'arriver à Berne, parfois par le biais des contrôles douaniers, mais Fribourg résista avec la complicité du premier conseiller fédéral conservateur Zemp, en poste depuis 1891. La tactique était de ne pas répondre aux enquêtes de Berne, fédéralisme oblige, et de faire en sorte que les propriétés des religieux et religieuses apparaissent comme séculières. Les tractations entre Georges Python et certains ordres ou congrégations n'aboutirent pas, parfois faute d'utilité sociale ou pour d'autres motifs. Les contemplatifs ne furent pas nombreux à être admis.

On sait que des Trappistes de Notre-Dame de Sept-Fons s'intéressèrent à venir à Fribourg en 1901[20] et qu'en 1902 des Trappistes de Port-du-Salut (Mayenne) furent installés sur le domaine d'Illens appartenant à Antoine Comte, commerçant à Fribourg. On retiendra, pour la petite histoire, non pas le fait qu'ils commercialisaient un fromage portant le nom de leur établissement d'origine, mais le nom de la famille Comte qui leur procura cet asile.[21]

On signale aussi que des bénédictins de l'abbaye de Saint-Wandrille en Haute-Normandie s'intéressèrent à venir à Hauterive en 1912.[22] Le directeur de l'Ecole normale, l'abbé Dessibourg, n'y était pas défavorable, lui qui songeait à déplacer l'établissement à Estavayer-le-Lac. Il semble que Georges Python avait développé à cette époque l'idée d'implanter à Hauterive une école d'art religieux, de musique sacrée et de liturgie, en recourant à des bénédictins. Cela devait être projeté en lien avec la chaire de musicologie de l'Université dont le titulaire, le professeur Wagner, s'était spécialisé dans l'étude du grégorien.[23] On prenait en exemples les abbayes de Beuron en Allemagne ou de Maredsous en Belgique. Mais les temps n'étaient pas mûrs.

19 Jenny 1994, p. 73.

20 *Ibid.*, p. 224.

21 *Helvetia Sacra*, III, 3, pp. 1072-1073.

22 Barras 2005, p. 82.

23 *Ibid.*, pp. 87-88.

Indirectement, Hauterive fut touchée par l'accueil des congrégations françaises lorsqu'en 1903 des Marianistes, venus de l'école de Saint-Rémy en Haute-Saône, ouvrirent une Ecole d'agriculture sur le domaine de Grangeneuve.[24] En ce lieu avait déjà été transféré en 1900 l'Institut agricole de la Sainte Famille, fondé à Sonnenwyl en 1886 par l'abbé Pierre Biolley et devenu Ecole pratique d'agriculture. Bon nombre de religieux français retournèrent en France lors de la Première guerre mondiale, où l'«union sacrée» avait provoqué une atténuation du climat anticlérical.
Au lendemain du conflit, cela se constata aussi en Suisse où un deuxième conseiller fédéral conservateur catholique fut élu en 1919. Grâce à l'action de Giuseppe Motta, la nonciature est rétablie à Berne en 1920 et on ne doit pas ignorer qu'elle est particulièrement chargée de soutenir et de surveiller les couvents. On est mieux documenté sur une tentative, lancée en 1923, de faire venir à Hauterive des Bénédictins de Mariastein pour fonder une école d'application dans l'art du chant grégorien et de la liturgie, toujours en lien avec la chaire de musicologie de l'Université. Le nouveau directeur de l'Ecole normale (1921-1931), l'abbé Eugène Dévaud, titulaire de la chaire de pédagogie de l'université, y était favorable et entra en contact avec le P. Boniface Huber, recteur du collège d'Altdorf fondé par cette comunauté.[25] Le projet n'eut pas de suite, car cette dernière n'avait pas les ressources financières, humaines et artistiques suffisantes. Les bénédictins de Muri-Gries et d'Engelberg, précédemment contactés, avaient déjà décliné l'offre, et la conférence des abbés de la congrégation bénédictine suisse décida en 1924 de ne pas relever ce défi.
La formule était cependant intéressante et rencontra aussi l'assentiment de l'évêque, Mgr Marius Besson. Elle n'enfreignait pas l'article 52 de la constitution fédérale, car il ne s'agissait que d'une école et non d'une institution monastique, et les Bénédictins ne rétablissaient pas ainsi un couvent supprimé. On verra que l'idée fut réutilisée partiellement plus tard.

1935-1939: LE PROCESSUS RÉUSSI D'UN RETOUR DISCRET

Paul Esseiva, secrétaire à la Direction de l'instruction publique au temps de Joseph Piller, raconte dans sa chronique *A l'ombre de la cathédrale* l'effroi provoqué chez Jules Bovet, successeur de Piller, lorsqu'on découvrit le contrat passé entre le conseiller d'Etat et les Cisterciens revenus à Hauterive en 1939. Il tenait en trois expressions lapidaires sur le dos

[24] Jenny 1994, p. 176.

[25] Lettre de l'abbé E. Dévaud du 27 oct. 1923, citée par Lukas Schenke: «Sollen Mariasteiner Benediktiner in das ehemalige Zisterzienser Kloster Hauterive ziehen? Eine Anfrage aus dem Jahre 1923», in *Cistercienser Chronik*, 113, 2006, pp. 75-82.

d'une enveloppe: «120 ha – 2000 frs – desserte».[26] Cela manifeste sans doute le dédain de Joseph Piller pour l'intendance, mais cet heureux aboutissement de la tractation ne doit pas masquer les difficultés de l'entreprise. On reviendra sur ces trois mentions énigmatiques.

De nombreux facteurs jouèrent favorablement ou défavorablement dans cette entreprise de restauration. On sera attentif aux rôles de certains acteurs, aux circonstances, à la stratégie utilisée et aux obstacles rencontrés. L'affaire débuta semble-t-il en 1935, lors d'une visite de l'abbé général des Cisterciens à la Maigrauge et à Hauterive.[27] La mère-abbesse de la Maigrauge, Sœur Jeanne-Marie Comte[28], joua un grand rôle pour l'inciter à préparer cette restauration, et le supérieur général contacta l'abbaye de Mehrerau en Autriche, près de la frontière suisse, pour sensibiliser son abbé, le Père Cassian, à ce projet. Après l'assassinat du chancelier Dollfuss, l'avenir de l'Autriche était indécis et l'éventualité d'avoir une base de repli en Suisse n'était pas à dédaigner.

L'abbaye de Mehrerau avait été en 1864 le refuge du couvent de Wettingen en Argovie, qui avait été supprimé en 1841, au début de ce qui allait devenir la crise du Sonderbund. L'abbaye de Wettingen avait toujours entretenu des liens étroits avec Hauterive et le recrutement de Mehrerau provenait en partie de la Suisse allemande catholique.

A Fribourg, un homme politique montrait de la sympathie pour le retour des religieux à Hauterive: Joseph Piller, qui avait succédé à Ernest Perrier à la tête de l'Instruction publique en 1932, et qui travaillait à parachever l'œuvre de Georges Python, notamment sur le plan universitaire. Une décision de la Direction de l'instruction publique semble avoir été un facteur déterminant dans le projet de restauration d'une présence religieuse à Hauterive. Le grand nombre de jeunes instituteurs formés à l'Ecole normale et qui ne trouvaient pas de poste poussa l'Etat à ne pas recruter d'élèves en 1935. Une dernière classe de normaliens fut recrutée en 1936. L'Ecole normale devait suspendre son activité à Hauterive en 1940. Il était prévu de la réouvrir plus tard, vraisemblablement à Fribourg, car le site d'Hauterive était jugé de moins en moins adéquat. Le caractère provisoire de l'établissement à Hauterive, inscrit dans la loi de 1868, autorisait cette mutation, et Joseph Piller en fut l'artisan. Les locaux d'Hauterive allaient être prochainement vacants.

D'autres circonstances jouèrent encore en faveur ou en défaveur du projet d'un retour des religieux au cours des tractations qui se déroulèrent jusqu'en 1938 avec la perspective d'un achat ou d'une

[26] AEF, Paul Esseiva, *Au pied de la cathédrale*, t. I, p. 136.

[27] Bernhard Kaul, «Der erste Prior der Altaripa rediviva», in *Analecta cisterciensa*, XXXIV, 1978, pp. 346-365, notamment pp. 347-348.

[28] Elle était la fille d'Antoine Comte qui avait accueilli les Trappistes sur le domaine d'Illens.

location des bâtiments conventuels.[29] L'entrée de Hitler à Vienne en mars 1938 renforça l'idée qu'un potentiel refuge des moines en Suisse était opportun.

En Suisse en effet, la situation était meilleure et la cohésion nationale avait été renforcée par la Défense nationale spirituelle, à laquelle adhéraient sous des formes diverses la plupart des familles politiques. Restait cependant l'obstacle des articles d'exception interdisant le rétablissement des couvents supprimés et la présence des Jésuites. En automne 1938, un conflit surgit lorsque le Valais voulut accueillir à Sion des professeurs jésuites et des étudiants américains et européens de la Faculté de théologie d'Innsbruck, menacés par le régime nazi. L'érection d'un *Canisianum* à Sion, soit une faculté de théologie jésuite, alarma les radicaux et socialistes de ce canton, qui firent intervenir Berne pour refuser cet asile. Des Valaisans, évêque en tête, reprochèrent à Joseph Piller et à Mgr Besson de ne pas soutenir le projet, par crainte de nuire à la Faculté de théologie dominicaine de Fribourg. Cette concurrence de Sion indisposait vraisemblablement, mais les responsables de Fribourg étaient d'accord avec le Nonce pour conseiller surtout la prudence face à la Berne fédérale.[30]

Cela pouvait en effet également nuire à la réinstallation des moines à Hauterive. Des précautions avaient été prises toutefois pour ne pas exposer les Cisterciens au reproche de constituer une communauté conventuelle.[31]

En septembre 1938, une maison d'étude, la Villa Brickwald, à la route de la Vignettaz 43, accueillit des religieux cisterciens, étudiants à l'université; on l'appela «Foyer Saint-Bernard», et c'était un pas supplémentaire pour se rapprocher prudemment d'Hauterive.[32]

Ces précautions étaient bien nécessaires, car un article paru dans la *Tribune de Genève* sous la signature de Léon Savary faillit mettre le feu aux poudres le 14 octobre 1938, surtout lorsqu'il fut repris par *La Gruyère*, quatre jours plus tard. Léon Savary, qui avait des comptes à régler avec la citadelle catholique de Fribourg, ne s'en prenait pas à l'entreprise de réinstallation des moines de Mehrerau à Hauterive qu'il annonçait, en se disant bien informé, comme probable. Sa critique portait sur l'appartenance linguistique des moines. Il dénonçait la germanisation du centre culturel que représentait Hauterive, qui devait selon lui rester un haut lieu de rayonnement de la culture française. L'attaque était téléguidée par certains milieux qui s'offusquaient d'une trop forte présence alémanique dans le clergé de la ville de Fribourg, et Savary en appelait à

29 Kolumban Spahr, «Altaripa rediviva», in *Cistercienser Chronik*, 54, 1947, pp. 215-226, notamment pp. 217-218.

30 Joëlle Rieder, «Des Jésuites d'Innsbruck à Sion ou l'établissement d'une "Faculté américaine" de théologie en Valais», in *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 83, 1989, pp. 121-147.

31 AEV, Dossier Hauterive-Mehrerau, lettre du P. Cassian Haid à Mgr Besson du 8.9.1938 demandant une recommandation pour les cisterciens de Mehrerau, et lettre en leur faveur de Mgr Besson à Jules Bovet, Direction de la Police du 10.9.1938.

32 Kaul, *art. cit.*, p. 350.

une intervention de Mgr Besson «si profondément Vaudois et Romand». Cet article risquait de compromettre l'entreprise et le professeur Emil Muller-Büchi répondit immédiatement dans les *Freiburger Nachrichten* du 19 octobre qu'il fallait éviter à tout prix le piège du conflit linguistique, si la Suisse ne voulait pas subir le sort de la Tchécoslovaquie qui se jouait à ce moment-là, suite à la question des Sudètes. La conférence de Munich où la Tchécoslovaquie avait été livrée à Hitler datait du 29 septembre.

On trouve des traces de cette polémique dans le discours de Joseph Piller au Grand Conseil où il s'expliqua un an plus tard, le 16 novembre 1939, sur la fermeture prévue de l'Ecole normale en 1940 et l'installation des cisterciens à Hauterive, qui avait déjà eu lieu le 3 août 1939, sous la forme d'un foyer d'études accueillant des moines qui partageaient les bâtiments avec les normaliens. L'explication du conseiller d'Etat était fort simple en apparence: une partie des locaux d'Hauterive étant devenus inoccupés, il avait cru faire acte de bonne administration en la louant à des Pères cisterciens qui s'étaient installés un an auparavant dans une petite maison en ville, peu propice à loger des étudiants de l'université. Il y avait une dizaine de Cisterciens à Hauterive comme pensionnaires. «Ça deviendra avec le temps, confiait-il, une maison internationale d'étude dont la langue officielle serait le français, parce que le couvent est situé dans la partie française du canton».[33]

Au-delà de cette argumentation purement administrative et circonstancielle, Joseph Piller avait bien conscience de prendre une décision historique, et un plaidoyer en faveur des Cisterciens s'ensuivit dont il faut relever les arguments. L'Ordre cistercien, disait-il, était un Ordre de défricheurs, ces moines avaient créé de grands domaines, planté les vignes, entre autres les Faverges, fait fonctionner des moulins, lancé l'élevage des moutons, Fribourg leur devait l'industrie du cuir et du drap. Ils avaient aidé à l'édification des remparts de Fribourg. On pouvait en être fier et reconnaissant.

Et Mehrerau n'était pas si étranger à Fribourg, aux yeux de Piller. Ces moines de Mehrerau avaient leurs racines à Wettingen, un couvent si proche de Fribourg dans le passé, et qui fut victime d'une suppression peu avant la tragique issue du Sonderbund qui frappa Hauterive. L'ancienne communauté de Wettingen avait pu s'établir à Mehrerau mais les liens avec la Suisse étaient restés forts; et Joseph Piller de citer parmi les membres exilés en 1864 en Autriche le P. Albéric Zwyssig, auteur du «Cantique suisse».

Piller rappela, pour finir, que le couvent de Mehrerau venait d'être victime des affaires d'Autriche et que ses membres demandaient refuge en Suisse,

[33] BDGC, séance du 16 nov. 1939, pp. 154-157.

où on les accueillait cordialement. Des bravos accueillirent ces propos et le conseiller d'Etat put clore son intervention plus laconiquement: «A la fin de l'année scolaire [soit en 1940], Hauterive sera vide d'élèves. On pourra éventuellement céder tous les locaux aux Cisterciens avec la possibilité de reprendre possession du bâtiment si le Grand Conseil décide de maintenir l'Ecole normale à Hauterive.»

En 1943, le Grand Conseil décida la réouverture de l'Ecole normale à Fribourg. La voie était libre pour une complète restauration. Les moines avaient pu rejoindre Hauterive sans bruit et sans tracasserie de la part de la Berne fédérale. Dans une lettre à un certain Pierre Sudan, Joseph Piller s'exprima en mai 1943 sur le contrat passé entre l'Etat et les Cisterciens dont on a évoqué le mystérieux trinôme: «Le sort du couvent est réglé par la convention de 1867 entre l'Etat et l'Evêché. L'église abbatiale est affectée au culte et l'Etat s'occupe des frais. L'Etat a l'obligation d'entretenir les bâtiments. Il est dans la même situation qu'un propriétaire d'immeuble. L'entretien ordinaire incombe aux moines cisterciens. Il y a équivalence. Les moines assument sans frais pour l'Etat la desserte du culte.»[34]

L'énigme de la fameuse formule est ainsi résolue. Les 120 ha étaient la contenance du domaine loué aux Cisterciens, qui payaient un fermage de 2000 francs, et la desserte de l'église était confiée aux moines. Cela resta en l'état jusqu'à l'érection d'une fondation "Abbaye d'Hauterive" en 1966.

Du point de vue canonique, la maison d'étude fut érigée en Prieuré conventuel le 24 décembre 1939 et son prieur reçut le titre d'abbé titulaire de Cherlieu en 1959. L'abrogation de l'article 52 de la Constitution fédérale par le peuple suisse, le 23 mai 1973, permit à Hauterive de devenir à nouveau une abbaye le 30 octobre suivant.

On aura remarqué que grâce à la stratégie habile choisie pour cette restauration, les trois grands problèmes rencontrés avant 1848, à savoir le débat sur l'utilité des contemplatifs, sur les richesses du couvent et sur le contrôle de l'Etat, ne ressurgirent pas en 1939. Les moines allaient pouvoir bénéficier d'un nouveau climat de tolérance puis d'une liberté religieuse mieux garantie, et le site retrouver sa destinée première. Les circonstances y furent pour quelque chose, mais l'intervention d'hommes et de femmes convaincus et prudents fut capitale dans ce processus de restauration monacale.

F. P.

[34] AEF, fichier Hauterive. Extrait d'une lettre de Joseph Piller à Pierre Sudan.

Bibliographie

Jean-Marie Barras, *Au temps de l'Ecole normale d'Hauterive à Fribourg: chronique, contexte et témoignage*. Fribourg, 2005

Serge Jelk, *L'Ecole normale d'Hauterive de sa fondation à l'ouverture de la section allemande, 1859-1909*. Fribourg, mém. lic., 1984

Nicole Jenny, *L'immigration des ordres et congrégations français dans le canton de Fribourg au début du XXe siècle. Etablissement et impact*. Fribourg, mém. lic., 1994

Sébastien Julan, *Contestation populaire et insurrections en série. Les «Carrarderies» à Fribourg*. Fribourg, mém. lic., 1996

Francis Python, *Mgr Marilley et son clergé au temps du Sonderbund*. Fribourg, 1987

– *Le clergé et le pouvoir politique à Fribourg sous le régime libéral-conservateur 1856-1881*. Fribourg. mém. lic., 1974

Roland Ruffieux, *Du noir et blanc au rouge et blanc*. Fribourg, 1975, pp. 57-58